
MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

SICTOM SUD HAUTE VIENNE



45 BVD DE L HOTEL DE VILLE

87500 ST YRIEIX LA PERCHE

[Voir le site internet](#)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Situé au sud-ouest de Limoges en région Nouvelle Aquitaine, le S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne est un syndicat de collecte qui regroupe 2 communautés de communes :

- La communauté de communes de Pays de Saint Yrieix (CCPSY) : 12 066 habitants DGF regroupés sur 7 communes.

- La communauté de communes de Briance Sud Haute Vienne (CCBSHV) : 9 133 habitants DGF regroupés sur 11 communes.

Le S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne a profité de la sortie de la communauté de communes de Nexon le 1^{er} janvier 2019 pour engager une réflexion sur l'optimisation de son service et sur la faisabilité d'une mise en place de la tarification incitative. L'étude a été réalisée par les bureaux d'étude AJBD, Citéxia et le cabinet Lando & associés.

Suite à cette étude, le projet retenu par les élus du S.I.C.T.O.M. est un passage à la tarification incitative pour les deux collectivités adhérentes en Redevance d'Ordures Ménagères Incitative.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs généraux poursuivis sont:

- la baisse du tonnage d'ordures ménagères collectés en porte à porte pour limiter les frais d'incinération
- la baisse de la fréquence de collecte pour limiter les coûts de carburant et la pollution des camions bennes
- la maîtrise des coûts globaux pour pallier à la hausse des coûts de traitement.
- la préparation de l'interdiction des biodéchets au 01/01/2024 dans les OMR

Résultats quantitatifs

Grâce à de la communication appropriée et des factures fictives, le Sictom Shv a eu les résultats suivants:

- Baisse du tonnage d'OMR de 11 % en 2020 (année test TI) et de 24 % en 2021 (année de mise en place effective soit un total de 31 % sur 24 mois représentant 1 800 tonnes en moins à l'incinération).

- Un taux de présentation en chute libre entre 2020 et 2021 (moyenne de 48 présentations en 2020, moyenne de 28 présentations en 2021) entraînant le passage en C0.5 au 1er janvier 2022.
- des coûts maîtrisés avec une baisse de la facture entre 2020 et 2021 (moyenne de 231 € pour les factures de 2020 en REOM et de 220 € pour les factures de 2021 en REOMI)
- la distribution de 200 composteurs gratuits et de 450 composteurs subventionnés avec livraison à domicile et formation sur place par nos ambassadeurs du tri.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

```
[[{"fid":"36024","view_mode":"default","fields":{"format":"default","target":"_blank","title":""},"link_text":"sictom_shv.pdf","type":"media","field_deltas":{"1":{"format":"default","target":"_blank","title":""},"attributes":{"class":"media-element file-default","data-delta":"1"}}}]
```

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Beaucoup de communication et de pédagogie

Un accueil physique et téléphonique performant.

Une implication sans faille des élus du territoire qui sont le relais indispensable sur le terrain.

Difficultés rencontrées

La Covid-19.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | PREVENTION DES DECHETS | COMPOSTAGE | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | ZONE RURALE | COLLECTIVITES LOCALES | GESTION DE PROXIMITE | TARIFICATION INCITATIVE | GUIDE | COÛT | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Avril 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elodie FAURE

elodie.faure@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle
Aquitaine